

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 14 novembre 2008 à 20 heures**

Date de Convocation	: 7 novembre 2008	Nombre de Membres en exercice	: 15
Date d'Affichage	: 7 novembre 2008	Nombre de présents	: 14
		Nombre de votants	: 15

L'an deux mil huit, le vendredi 14 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Mme Anne PERDU, MM Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, Mmes Suzanne GERON, Françoise ARMANI, MM. Christophe GOSSEAU arrivé à 20 h 30, Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : M. Guy PERNAUT par M. François BOBO

Il est procédé à l'élection de la secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Madame Anne PERDU, à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 12 septembre 2008.
- 2) Bail rural Mme BAILLET Nadine.
- 3) Opérations d'investissement :
 - école maternelle,
 - cimetière,
 - assainissement rue du Bloc,
 - étude paysagère.
- 4) Passage 35 heures Adjoint Technique.
- 5) Opérations d'ordre.
- 6) Villages en musique.
- 7) Questions diverses.

**1/ APPROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
du 12 SEPTEMBRE 2008.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 septembre 2008.

Madame BAILLEUX réitère sa demande quant aux références de texte concernant les demandes d'arrêtés de délégations du Maire aux Adjointes.

Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faites, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2/ BAIL RURAL Mme BAILLET Nadine

Monsieur FONTAINE ne participant pas aux débats.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des biens communaux a émis un avis favorable aux souhaits de Melle Julie BARBET, MM. Emmanuel FONTAINE et Bruno DEMARLY, (M. Olivier VIXEL s'étant désisté), quant à la répartition parcellaire des terres communales ainsi définie :

Lieudits :	N° parcelles	Contenances	Attribution
les Usages Sud	AE 7	3 ha 12 a 59 ca	En pâtures
TOTAL		3 ha 12 a 59 ca	Melle Julie BARBET
les Usages Nord	AE 42	1 ha 02 a 30 ca	En terres cultivables
les Usages Nord	AE 43	1 ha 02 a 50 ca	
les Usages Sud	AE 16/partie	0 ha 75 a 07 ca	
les Usages Sud	AE 24	1 ha 54 a 00 ca	
TOTAL		4 ha 33 a 87 ca	M. Bruno DEMARLY
les Usages Sud	AE 12	1 ha 00 a 65 ca	En terres cultivables
les Usages Sud	AE 16/partie	2 ha 32 a 20 ca	
les Usages Sud	AE 17	1 ha 01 a 01 ca	
TOTAL		4 ha 33 a 86 ca	M. Emmanuel FONTAINE

M. MARTIN demande à ce que la Mairie se porte caution pour le règlement des indemnités d'éviction à hauteur de 1 123.00 € /ha pour les pâtures et de 936.00 €/ha pour les terres agricoles. Les chèques d'indemnités seront remis au sortant en Mairie contre signature des conventions.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

M. MARTIN suggère qu'il serait bon de réviser, voir de modifier le PLU, notamment pour la zone N, qui, actuellement, empêche tout développement.

M. LEMEE ne comprend pas pourquoi M. VIXEL s'est retiré alors qu'il semblait très intéressé et confirme qu'il est difficile de favoriser les agrandissements avec le PLU actuel.

Mme PERDU rappelle que pour certaines zones N, la décision avait été collective et volontaire de la part du Conseil sortant et que dans les zones N, le développement est limité à 50% de l'existant.

3/ OPERATIONS d'INVESTISSEMENT.

M. le Maire informe les membres qu'un Conseil Communautaire aura lieu à la CCVA le 1^{er} décembre.

Le choix des opérations éligibles au CDDL y sera effectué tout en sachant que la subvention des projets non réalisés en plan triennal se verra perdue tant pour la CCVA que pour la commune.

► **Ecole maternelle :**

Suite à la visite de M. LEMOINE, Président de la CCVA, celui-ci avait suggéré de fermer le préau et de l'aménager en classe. M. le Maire a refusé cette solution, (classe encore plus petite qu'actuellement). Il faut attendre la réunion du Conseil Communautaire.

► **Ecoles :**

M. le Maire informe les membres présents que le Conseil des Parents d'élèves avait eu lieu. Quelques demandes de travaux sont demandées et seront satisfaites dès que possible.

A la rentrée 2009, il est prévu un minimum de 81 enfants (soit une moyenne de 27 par classe) et encore plus en 2010.

A la vue de ces éléments, l'assemblée est bien consciente des problèmes que les écoles rencontreront avec des locaux qui deviendront trop exigus vu le nombre croissant des enfants.

Les parents prévoient de se mobiliser pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'inspection académique.

Le Conseil Municipal soutiendra le corps enseignant ainsi que les parents dans cette démarche, bien que la CCVA évoque l'idée d'un regroupement scolaire plutôt que l'ouverture d'une classe.

► **Cimetière :**

Un maximum de 30 % de subvention serait obtenu sur le H.T alors qu'il faut déjà compté 55 000.00 € pour 3 allées. Pour tout le cimetière il faudrait envisager une dépense de 100 000.00 € TTC si ce projet est retenu un emprunt sera de toute façon à prévoir.

► **Assainissement rue du Bloc :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le devis de la réfection de la rue du Bloc se monterait à 15 000.00 €. Une subvention possible de 40 % sera demandée. La dépense pourrait être prévue au prochain budget.

► **Rue Enleval :**

La rue Enleval se trouve fort endommagée. M. MUSIAL l'ayant consolidée à plusieurs reprises, deux devis ont été demandés pour le rebouchage des trous – graviers (0.20) pour 1 722.00 € et 3 731.00 € en compactage +enrobé.

MM. CORDELETTE et MARTIN précisent que des trous se reformeront à côté de ceux qui seront rebouchés.

M. FONTAINE suggère de le faire régulièrement en partant sur du 20/40. Il pourrait être demandé à des agriculteurs de se charger du transport et du rebouchage, charge à la commune du paiement de la matière première.

BONNE NOTE est PRISE par les MEMBRES PRÉSENTS de toutes ces INFORMATIONS.

4 / PASSAGE à 35 h de l'ADJOINT TECHNIQUE.

M. FLAMANT ne souhaitant pas prendre part ni aux débats ni au vote pour raisons personnelles.

Monsieur le Maire a remis à chaque conseiller un tableau retraçant les heures effectives de l'Adjoint Technique. L'incidence budgétaire serait de 150.00 €/mois par un passage de 30h à 35h/semaine.

Le débat s'engage : M. le Maire précise qu'il a établi ce relevé en estimant au plus près de la réalité l'utilisation du Foyer Rural et de la salle du Conseil Municipal.

M. MARTIN demande ce qui n'est pas fait dans le ménage.

M. le Maire répond que les locaux sont toujours très propres, d'où le dépassement des 30 heures

actuelles. L'Adjoint Technique étant toujours disponible et volontaire.

M. LEMEE rajoute que les locaux sont effectivement d'une propreté irréprochable et que cela vaut des encouragements.

M. FONTAINE demande si les vestiaires du foot sont toujours entretenus par l'agent.

Non, par manque de temps d'une part, et tributaire du véhicule utilisé par les employés communaux, d'autre part, répond le M. le Maire.

MM. MARTIN, FONTAINE et Mme PERDU demandent pourquoi ne pas affecter le nouveau Contrat Avenir à certaines tâches ménagères.

Mme GERNON précise qu'un Contrat Avenir ne fera sûrement pas mieux.

Mme PERDU souhaiterait avoir le même tableau pour les employés communaux. Elle estime qu'au vu de cette charge de travail, 35 h de travail n'est pas de trop.

Mme ARMANI précise qu'il s'agirait d'une rémunération effective au temps de travail effectué.

M. MARTIN ajoute que sur le tableau, les temps de pause et de congés ne sont pas décomptés.

M. GOSSEAU pense qu'il préférerait rémunérer quelqu'un à 35 heures pour 34 heures effectuées plutôt que le contraire.

Mme BAILLEUX : Il ne faut pas rentrer dans l'excès et éviter un coût supplémentaire à la commune.

En conclusion, une majorité d'élus estime que c'est un juste dédommagement des heures effectuées.

Chacun reconnaît la propreté des locaux et la disponibilité de l'agent, d'autres élus trouvent que les horaires relevés sont peut-être à revoir ou à réorganiser, ils évoquent la possibilité d'affecter le nouveau Contrat Avenir à certaines tâches ménagères.

M. le Maire rappelle que cette activité n'est pas prévue pour le Contrat Avenir.

Chacun pense que les bonnes volontés et le travail bien fait doivent être reconnus et rémunérés.

Vote pour le passage à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2009 :

POUR : M. BOBO + pouvoir de M. PERNAUT, Mme PERDU, MM. LEMEE, BOITELLE, GOSSEAU, GOMES, Mmes GERNON, ARMANI (9 voix)

ABSTENTIONS : MM. CORDELETTE, FONTAINE, MARTIN, Mmes BAILLEUX, KOWALSKI. (5voix)

5 / DECISION MODIFICATIVE.

Lorsque des frais d'études ou d'insertion (Travaux électricité salle polyvalente et écoles) sont suivis de travaux d'investissement, il y a lieu de virer les montants au compte 23 et d'ouvrir les crédits suivants :

Dépenses (opération d'ordre chapitre 041 code nature 08)	compte 2313 : 5 777.63
Recettes	compte 2031 : 3 875.03
Recettes	compte 2033 : 986.32
Recettes	compte 2033 : 916.28

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ

6/ VILLAGES en MUSIQUE.

Un concert de chant/guitare est prévu le vendredi 22 mai 2009 à l'église de Barisis par le groupe FRIEND & FELLOW (ND) pour un coût de 500.00 €.

BONNE NOTE est PRISE

7/ INFORMATIONS DIVERSES.

Champignonnaire : Suite à la demande de M. le Maire d'une visite de sécurité du site et des carrières, la

Préfecture nous renvoie auprès d'un organisme extérieur (INERIS) qui réalise des expertises concernant la sécurité dans les carrières souterraines. M. le Maire relancera malgré tout la Préfecture quant à la présence de munitions.

Contrats d'assurances: La commune a résilié les contrats d'assurance auprès du cabinet d'assurance AGF (coût annuel d'environ 6 000.00 €) plusieurs autres devis (GAN – GROUPAMA – Crédit Agricole) ont été demandés pour les mêmes garanties voir plus. Au vu des premiers devis, une économie de 2 500.00 € est attendue.

Matériel imprimant : Le photocopieur étant fort usé, une location est envisagée avec un seul matériel – photocopieur noir et blanc – couleur, imprimante, fax, scanner), avec reprise de l'ancien matériel. Economie annuelle d'environ 200.00 €.

Mme PERDU demande où en est l'accord avec le Cabinet Médical. Retour négatif de la part du Conseil de l'Ordre. Une demande sera faite auprès du Conseil National

M. LEMEE demande ce qu'il est prévu pour les eaux usées et les odeurs. M. le maire rappelle les dernières informations concernant l'assainissement aussi bien en collectif qu'en individuel. Ces éléments feront l'objet d'un article pour information générale dans le prochain bulletin municipal.

M. le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance chez eux de la convention entre le Comité des Fêtes et la Commune et de l'informer d'éventuelles remarques.

BONNE NOTE est PRISE

PROCHAINE REUNION de CONSEIL MUNICIPAL : 13 février 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Ont signé les membres présents,

François BOBO

Jean FLAMANT

Guy PERNAUT
Pouvoir à M. BOBO

Anne PERDU

Bernard CORDELETTE

Didier LEMEE

Maurice BOITELLE

Emmanuel FONTAINE

Marie-Jeanne BAILLEUX

Christophe GOSSEAU

Yann MARTIN

Suzanne GERNON

Françoise ARMANI

Avelino GOMES

Carine KOWALSKI